

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par
M. Salen

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'éviter que l'instance créée par les fédérations puisse s'immiscer sans justification dans les changements d'actionnariat des clubs sportifs français.